

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 mars 2018

L'an deux mil dix huit, le 6 mars à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune de SOUVIGNÉ-sur-SARTHE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme PLAT Marie-France, Maire.

Présents : Mme PLAT Marie-France, Maire, Mrs HOMET Thierry, GASNIER Christophe, GUERIN Loïc Adjoins, Mmes DABOUIS Marie-Jose, MARTIN Émilie, SIMON Michelle, QUELIN Nadine, Mrs CHAUVIN Jérôme, DOINEAU Noël, DUCHENE Dominique, POILVEZ Michel.

Absents (e) : Mr COTTEREAU Éric - Mme CHAUVIN Stéphanie

Secrétaire de séance : CHAUVIN Jérôme

02-2018 – COMPTE ADMINISTRATIF 2017 : BUDGET PRINCIPAL, LOTISSEMENT ET ASSAINISSEMENT.

Madame le Maire présente les comptes de l'année 2017 :

BUDGET PRINCIPAL :

Section de fonctionnement :

- Total des recettes : 274 996,00 €
- Total des dépenses : 273 657,26 € soit un excédent de 1 338,74 €
-

Section d'investissement :

- Total des recettes : 197 994,54 €
- Total des dépenses : 246 430,74 € soit un déficit de -48 436,20 €

BUDGET LOTISSEMENT :

Section de fonctionnement :

- Total des recettes : 232 367,70 €
- Total des dépenses : 307 709,53 € soit un déficit de -75 341,83 €

Section d'investissement :

- Total des recettes : 304 599,02 €
- Total des dépenses : 178 693,56 € soit un excédent de 125 905,46 €

BUDGET ASSAINISSEMENT :

Section de fonctionnement :

- Total des recettes : 83 143,15 €
- Total des dépenses : 48 611,05 € soit un excédent de 34 532,10 €
-

Section d'investissement :

- Total des recettes : 32 929,82 €
- Total des dépenses : 14 975,91 € soit un excédent de 17 953,91 €

Madame le maire quitte la salle, Monsieur Thierry HOMET, 1^{er} adjoint, demande aux conseillers de délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les dits comptes

03-2018 AFFECTATION DES RESULTAT DU BUDGET GENERAL ET ASSAINISSEMENT

Madame le maire présente les comptes de l'année 2017.

BUDGET PRINCIPAL :

Section de fonctionnement

Total des recettes :	274 996,00 €
Total des dépenses :	273 657,26 € soit un excédent de 1 338,74 €
Report N-1 :	<u>+ 389 047,88 €</u>
Résultat :	390 386,62 €

Section d'investissement

Total des recettes :	197 994,54 €
Total des dépenses :	246 430,74 € soit un déficit de -48 436,20 €
Report N-1 :	<u>- 112 675,30 €</u>
Déficit de :	- 161 111,50 €
Reste à réaliser (dépenses):	
<u>8 455,87 €</u>	Déficit :
- 169 567,37 €	

Affectation au compte 1068 :	169 567,37 €
Excédent de fonctionnement reporté :	220 819,25 €

BUDGET LOTISSEMENT :

Section de fonctionnement

Total des recettes :	232 367,70 €
Total des dépenses :	307 709,53 € soit un déficit de -75 341,83 €
Report N-1 :	<u>62 171,78 €</u>
Déficit à reporter	-13 170,05 €

Section d'investissement

Total des recettes :	304 599,02 €
Total des dépenses :	178 693,56 € soit un excédent de 125 905,46 €
Report N-1 :	<u>- 140 543,42 €</u>
Déficit à reporter	-14 637,96 €

BUDGET ASSAINISSEMENT :

Section de fonctionnement

Total des recettes :	83 143,15 €
Total des dépenses :	48 611,05 € soit un excédent de 34 532,10 €
Report N-1 :	<u>- 32 905,93 €</u>
Excédent à reporter :	1 626,17 €

Section d'investissement

Total des recettes :	32 929,82 €
Total des dépenses :	14 975,91 € soit un excédent de 17 953,91 €
Report N-1 :	<u>156 090,66 €</u>
Excédent à reporter :	174 044,57 €

Madame le maire quitte la salle, Monsieur Thierry HOMET, 1er adjoint, demande aux conseillers de délibérer.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve à l'unanimité les dits comptes.

04-2018 ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE 2018

Mme Le Maire propose au conseil municipal le tableau de l'organisation de d'école pour la semaine de 4 jours à compter de la rentrée 2018/2019.

Organisation de la semaine scolaire à la rentrée 2018 sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours

(Décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017)

Commune de Souvigné-Sur-Sarthe
École Maternelle - Élémentaire - Primaire

Nom de l'école : du Val de Taude 1 Rue de la Mairie – 72300 Souvigné-Sur-Sarthe

HORAIRES DE L'ÉCOLE A LA RENTRÉE 2017 (Code de l'Education art.D521.10/11/12)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin					
Début de classe :	9H00	9H00	9H00	9H00	9H00
Fin de classe :	12H00	12H00	12H00	12H00	12H00
Pause méridienne (durée minimale 1h30)	Durée de la pause méridienne 1h40	Durée de la pause méridienne 1h40		Durée de la pause méridienne 1h40	Durée de la pause méridienne 1h40
Après-Midi					
Début de classe :	13H40	13H40		13H40	13H40
Fin de classe :	15H55	15H55		15H55	15H55

HORAIRES DE L'ÉCOLE envisagés à partir de septembre 2018 (Code de l'Éducation art.D521.10/11/12*)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin Début de classe : Fin de classe :	8H50 12H00	8H50 12H00		8H50 12H00	8H50 12H00
Pause méridienne (durée minimale 1h30)	Durée de la pause méridienne 1h40	Durée de la pause méridienne 1h40		Durée de la pause méridienne 1h40	Durée de la pause méridienne 1h40
Après-Midi Début de classe : Fin de classe :	13H40 16H30	13H40 16H30		13H40 16H30	13H40 16H30

* Dérogation aux dispositions de l'article D521-10 sous réserve que la semaine scolaire comporte pour tous les élèves 24 heures d'enseignement, les enseignements ne soient pas répartis sur moins de 8 demi-journées par semaine sur 4 jours, ni sur plus de 6 heures par jour et 3 heures 30 par demi-journée et que la durée de la pause méridienne ne soit pas inférieure à 1 heure 30.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : le mardi 3 avril 2018 à 20h30